

Arrêté

N° 2025-172

**Objet :** Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois de **CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF** au titre de la promotion interne – Année 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

*Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L.523-1, L.523-5 à L.523-6,*

*Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,*

*Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,*

*Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,*

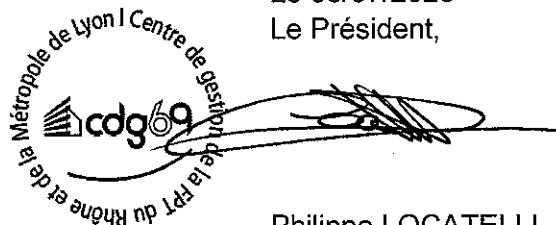
*Considérant que le nombre de recrutements ouvrant droit à un recrutement de fonctionnaires du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs n'a pas été atteint dans l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés pendant 2 ans, mais qu'un recrutement est intervenu, permettant d'inscrire 1 fonctionnaire sur la liste d'aptitude d'accès à ce grade par voie de promotion interne au titre de l'année 2025, en application de l'article 4 du décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 précité,*

**Arrêté :**

**Article 1 :** À compter du 5 juillet 2025, la liste d'aptitude au grade de conseiller territorial socio-éducatif au titre de la promotion interne pour l'année 2025 est dressée ainsi qu'il suit :

**ROCHE Axelle**

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon  
Le 03/07/2025  
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture  
069-286912019-20250703-2025-172-AR  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr*

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.*

Accusé de réception en préfecture  
069-286912019-20250703-2025-172-AR  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025